

Délibération n° 25-069

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

27 juin 2025

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin 2025 à 10 heures,
Le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Mme WIART Virginie en suite de convocation en date du 23
juin 2025.

Objet de la délibération

Approbation du compte administratif 2024
Budget du SAD

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 9

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Me Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprizev donne procuration à Mme Virginie Wiart**, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.

Hors la Présence de Madame la Vice-Présidente déléguée, et sous la Présidence de Madame Dominique Cardon.

Vu l'instruction budgétaire M22,

Vu le budget de l'exercice 2024 approuvé,

Après avoir approuvé le compte de gestion 2024 du comptable public et sur proposition de Madame la Vice-Présidente déléguée

Il convient d'approuver le Compte Administratif 2024 du SAD « Service Personnes âgées » qui a pour fonction de présenter, après la clôture de l'Exercice, les résultats de l'exécution du budget.

Pour l'exercice 2024, les résultats et soldes sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<i>Recettes</i>	34 933,48 €	2 894 948,95 €	2 929 882,43 €
<i>Dépenses</i>	10 571,37 €	3 027 866,91 €	3 038 438,28 €
<i>Résultat de l'exercice N</i>	24 362,11 €	-132 917,96 €	-108 555,85 €
<i>Résultat cumulé exercice N-1</i>	42 038,29 €		42 038,29 €
<i>Reports en Restes à Réaliser</i>			
<i>Recettes</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dépenses</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Intégration Régul Provision</i>	-21 443,12 €	11 767,38 €	
<i>Résultat cumulé</i>	44 957,28 €	-121 150,58 €	-76 193,30 €

Résultat de fonctionnement d'un montant de 132 917,96€ repris sur le compte de réserve de compensation des déficits.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Madame la Vice-Présidente déléguée,
Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
Approuve la conformité du compte administratif de l'exercice 2024 au compte de gestion du comptable public.

Le Conseil d'Administration, **APPROUVE à la majorité avec une abstention**, après en avoir délibéré, le compte administratif de l'exercice 2024 du budget du SAD.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article
2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente déléguée

Mme WIART Virginie. Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

